Maison Relais 'Un der Atert'
Service d'éducation et d'accueil

3, rue des moulins
L-7784 Bissen

T +352 83 50 03 450

direction.rbis@elisabeth.lu
www.elisabeth.lu

Annexe SEA-01-MR

Règlement de collaboration

1. Coordonnées du service d'éducation et d'accueil (SEA)

Chers parents, veuillez trouver en annexe les coordonnées les plus importantes du SEA. Nous vous prions de n'utiliser que les coordonnées suivantes selon le type de votre demande.

1.1. Direction du SEA

Chargée de direction :	Michels Lynn
Adjointe à la direction :	Hansel Carine
Téléphone de la direction :	+ 352 83 50 03 450 (ligne directe bureau)
Courriel de la direction :	direction.rbis@elisabeth.lu

1.2. Pour contacter le groupe de votre enfant

Groupe	Tranche d'âge	Téléphone	Gsm
Précoce A	3-4 ans	+ 352 83 50 03 461	+352 621 352 363
Précoce B	3-4 ans	+352 83 50 03 372	+352 621 485 891
Cycle 1 (Gr. Marissa)	4-6 ans	+ 352 83 50 03 462	+352 621 544 592
Cycle 1 (Gr. Marisa)	4-6 ans	+ 352 83 50 03 451	+352 621 638 911
Cycle 2.1	6-8 ans	+ 352 83 50 03 452	+352 621 645 286
Cycle 2.2	6-8 ans	+ 352 83 50 03 453	+352 621 415 099
Cycle 3.1	8-10 ans	+ 352 83 50 03 457	+352 621 353 104
Cycle 3.2	8-10 ans	+ 352 83 50 03 459	+352 621 827 957
Cycle 4.1	10-12 ans	+ 352 83 50 03 396	+352 621 522 953
Cycle 4.2	10-12 ans	+ 352 83 50 03 392	+352 621 350 812
Coordinateur sportif	3-12 ans		+352 621 533 603

1.3. Pour modifier votre inscription (annulation du jour, etc)

Toutes les modifications doivent se faire par écrit. Veuillez n'utiliser que ces coordonnées !

Groupe	SMS	Courriel
Bureau	+ 352 621450232	inscription.rbis@elisabeth.lu

2. But et rôle du service d'éducation et d'accueil (SEA)

Le SEA a pour but d'offrir aux parents une meilleure harmonisation entre vie familiale et vie professionnelle. Cette structure locale est destinée à promouvoir l'intégration sociale, linguistique et culturelle de l'enfant et de sa famille dans la communauté locale.

Le SEA soutient les parents dans leur démarche d'éducation de leur(s) enfant(s), sans pour autant se substituer à eux.

L'éducation de l'enfant, conçue comme l'œuvre commune des parents et des équipes du SEA exige que les parents participent également aux rencontres et échanges organisés à leur intention. Les parents sont invités à prendre contact avec la direction ou le personnel du service aussitôt qu'une question ou un problème se pose. Les équipes du SEA en feront de même. Ils pourront aussi solliciter la collaboration et l'aide de consultants externes.

Dans une atmosphère de sécurité et de confiance, votre enfant apprendra à découvrir son environnement et sa propre identité. Les différentes activités proposées s'orientent à la législation en vigueur pour les SEA, notamment au « cadre de référence national de l'éducation non-formelle ».

Conformément à cet objectif, notre concept[1] met l'accent sur les différents aspects de l'éducation :

- les aspirations propres à l'enfant
- l'apprentissage d'une attitude positive à l'égard de soi-même et du monde environnant
- l'apprentissage de l'autonomie et de la découverte des valeurs sociales et des joies d'apprentissage
- la transmission de valeurs

3. Fonctionnement du service d'éducation et d'accueil (SEA)

3.1. La phase d'adaptation au SEA (pour les enfants du cycle 1)

L'admission de l'enfant du cycle 1 au SEA nécessite une phase d'adaptation prévoyant au moins 2 étapes :

- l'enfant vient une première fois pour une heure accompagnée d'une personne de référence (mère, père, autre membre de la famille)
- l'enfant reste seul pour 2 heures

La phase d'adaptation est facturée par modules de présence de minimum une heure.

3.2. Arrivée au SEA

Il est de la responsabilité des parents de clarifier soit avec leur enfant, soit avec l'enseignant de leur enfant les jours et heures auxquels il doit se rendre au SEA et de s'assurer du bon fonctionnement de ce trajet.

Le SEA n'offre pas de service de « récupération » de l'enfant en salle de classe (voir aussi point 3.5.1). Si l'enfant n'est pas au point de rassemblement, il est considéré comme absent (sans excuse).Le SEA n'ira pas à sa recherche.

3.3. Activités au SEA

Le fonctionnement du groupe prévoit que l'enfant puisse participer à l'activité pour laquelle il est inscrit. Ces activités se déroulent sous la responsabilité des agents éducatifs du service, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du service. Veuillez prévoir pour vos enfants les habits adaptés tant à l'activité qu'à la saison.

Les activités et leurs horaires (resp. sorties des groupes) seront notifiées sur un panneau d'affichage au SEA et accessible aux parents.

3.4. Départ du SEA

[1] Notre concept institutionnel est disponible soit sur notre site internet, soit sur demande auprès de la direction.

Afin d'éviter les perturbations des activités (resp. des repas), les parents sont priés de respecter les horaires des activités et de récupérer leur enfant soit en début soit en fin d'activité/repas.

Nos équipes sont planifiées en fonction des horaires d'inscription de votre enfant. Nous vous prions de bien vouloir respecter ces horaires et de venir récupérer votre enfant à l'heure afin que nos équipes puissent respecter leur horaire de travail.

L'agent éducatif ne peut remettre l'enfant qu'à une des personnes indiquées sur la fiche de renseignement (formulaire SEA-04). Cette personne doit se munir de sa carte d'identité pour pouvoir s'identifier en cas de besoins.

3.5. Horaires

3.5.1. Groupe scolaire:

- ***Période scolaire :***

  Le groupe scolaire est ouvert tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 07.00 à 08.00, de 12.00 à 14.00 et de 14 à 19.00 heures en dehors des heures de classe et hors congé collectif et jours fériés.

  Après les heures de classe les enfants se rendent au point de rassemblement où ils sont pris en charge par un agent éducatif du SEA qui les accompagnera jusqu'au SEA.

- ***Période de vacances scolaires :***

  Le groupe est ouvert tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 07.00 à 19.00 heures (hors congé collectif et jours fériés).

3.6. Etudes

Le SEA prévoit des études surveillées d'une heure consistant à offrir aux enfants scolarisés un cadre favorable à l'exécution des devoirs à domicile de façon autonome, dans des conditions de calme avec une surveillance et un soutien minimal. Les enfants qui ne finiront pas leurs devoirs dans ces délais, devront achever leurs devoirs à la maison. Les études surveillées ne sont pas à considérer comme un appui scolaire ni comme cours de rattrapage.

3.7. Alimentation

3.7.1. Les repas

Selon notre concept alimentaire (disponible sur notre site internet), le SEA offre des repas sains et équilibrés tout en tenant compte des besoins de santé spécifiques de chaque enfant (équilibre alimentaire du ministère de la santé) ainsi que des particularités alimentaires liées aux allergies et intolérances alimentaires.

Remarque: Servir un repas exclusivement végalien (vegan) pour un enfant n'est pas autorisé par le Ministère de la Santé.

3.7.2. Les allergies et intolérances

Le représentant légal doit informer l'institution par écrit (via le formulaire SEA-11) de toutes les allergies et intolérances alimentaires médicalement diagnostiquées chez l'enfant. Une copie du certificat médical doit être jointe pour chaque allergie ou intolérance.

3.7.3. Les gâteaux d'anniversaire et autres

Etant donné que le SEA est responsable du respect de la santé de chaque enfant inscrit au SEA, nous ne pouvons pas accepter des gâteaux et autres produits alimentaires qui ne proviennent pas de nos cuisines et qui sont destinés à tout un groupe d'enfants. Nos cuisines se chargeront de fournir selon le concept et l'organisation du groupe, les aliments, gâteaux ou autres pour les fêtes internes.

3.8. Déroulement d'une journée-type:

- ***Période scolaire :***

Lundi, mercredi, vendredi :

7.00-8.00	Accueil et petit-déjeuner
12.00-14.00	Déjeuner et jeux libres
16.00-18.00	Collation, devoirs à domicile, jeux libres
18.00-19.00	Fermeture

Mardi, jeudi :

7.00-8.00	Accueil et petit-déjeuner
12.00-14.00	Déjeuner et jeux libres
14.00-16.00	Activité, devoirs à domicile
16.00-18.00	Collation, devoirs à domicile, jeux libres
18.00-19.00	Fermeture

- ***Période de vacances scolaires :***

7.00-8.00	Accueil
8.00-10.00	Petit-déjeuner, préparation de la journée
10.00-12.00	Activité
12.00-14.00	Déjeuner et jeux libres
14.00-16.00	Activité / jeux libres
16.00-18.00	Collation et activité
18.00-19.00	Fermeture

4. Personnel du service d'éducation et d'accueil (SEA)

4.1. L'équipe du SEA

Le SEA dispose de plusieurs équipes multidisciplinaires selon le service dont elles sont en charge :

- équipe éducative
- équipe de restauration
- équipe d'entretien

Les différentes équipes peuvent accueillir également des bénévoles, stagiaires ou apprentis. Les remplacements se font tant par des équipes de remplacement internes qu'externes.

A l'entrée du SEA vous trouverez les noms des équipes en services.

4.2. Les intervenants spécialisés

Le groupe elisabeth dispose d'une équipe médico-psycho-pédagogique et sociale (psychologues, pédagogues spécialisés, assistants sociaux, ...) qui peuvent assister tant les équipes en service que l'enfant ayant un besoin spécifique.

N'hésitez pas à contacter la direction pour vous mettre en relation avec ce service pour venir en aide à votre enfant. Toutes nos équipes sont liées au secret professionnel. Tout renseignement est traité confidentiellement.

5. Informations médicales

Il est de la responsabilité des parents de suivre les recommandations du ministère de la santé en matière de vaccination de leur enfant.

A l'admission et en début de chaque année scolaire (ou en cas de changements majeurs), un renouvellement de la fiche de santé (formulaire SEA 11) est à remettre à la direction du SEA.

L'agent éducatif ne donnera à l'enfant malade que les médicaments suivant les prescriptions médicales. A cet effet, les parents remplissent et signent le formulaire SEA 12 (délégation d'un acte d'aide), y joignent l'ordonnance médicale y relative et remettent les médicaments en mains propres à l'agent éducatif du SEA. Il va sans dire que le médicament doit être celui prescrit par le médecin pour l'enfant et se trouver dans l'emballage d'origine avec les doseurs originaux et annotés avec les mesures précises.

En cas de difficultés spécifiques de santé de l'enfant, le protocole d'urgence resp. **P**rojet d'**A**ccueil **I**ndividualisé (PAI) ou similaire est à faire remplir par le médecin traitant et à remettre au SEA.

6. Obligations

Pour le bon fonctionnement de la vie quotidienne dans le SEA, les parents sont priés:

- d'habiller leur enfant de façon à lui permettre de participer à des activités aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du SEA.
- d'adapter les vêtements aussi bien à la saison qu'à la taille de leur enfant, surtout en période de croissance.
- de déposer au SEA une paire de pantoufles ainsi que des vêtements et sous-vêtements de rechange.
- de marquer les affaires personnelles de leur enfant par son nom et prénom.
- de ne pas amener ni des sucreries, ni des jouets personnels de l'enfant, à l'exception de nounours, etc. auxquels il est attaché ou habitué pour s'endormir.
- d'éviter que leur enfant amène des objets de valeur ou bien de l'argent au SEA.
- de laisser tout appareil électronique éteint dans le sac de l'enfant.

7. Protection des données

Dans le cadre où l'enfant participe à des activités organisées par des prestataires externes à elisabeth, un échange de données (coordonnées de l'enfant, etc.) se fera dans un strict minimum et selon les dispositions en matière de protection des données propre à chaque prestataire (pour elisabeth, voir art 8 du contrat d'accueil).

8. Révision du règlement de collaboration

Le gestionnaire pourra réviser et compléter le présent règlement à tout moment.

9. Divers

La non-observation répétée du présent règlement peut impliquer l'exclusion de l'enfant du service d'éducation et d'accueil.

10. Signature

Lieu , le / /

Le représentant légal

Le gestionnaire

_____	_____	_____
Prénom Nom représentant légal	Hansel Carine adjointe à la direction	Michels Lynn chargée de direction